

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 21 janvier 2011

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2011-1-8-5

Service consulté

**CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES :
COLLÈGE MARCEL PAGNOL - WITTENHEIM**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet la signature de conventions d'occupation précaire de logements au collège Marcel PAGNOL à WITTENHEIM.*

L'article R 216-15 du Code de l'Éducation prévoit que « lorsque tous les besoins résultant de la nécessité ou de l'utilité de service ont été satisfaits, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement, émet des propositions sur l'attribution des logements demeurés vacants. La collectivité de rattachement peut accorder à des agents de l'État, en raison de leurs fonctions, des conventions d'occupation précaire de ces logements. »

Dans le cadre de cette procédure, le collège Marcel PAGNOL à WITTENHEIM propose l'attribution de logements par voie de convention d'occupation précaire conformément à l'annexe jointe au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, et m'autoriser à signer les conventions afférentes sur la base du modèle de convention adopté par notre assemblée lors de sa réunion du 30 octobre 1998.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

ANNEXE

Collège	Nom du bénéficiaire	Fonction	Logement	Date de la délibération du conseil d'administration	Date de l'avis des domaines	Date d'effet de la convention	Montant mensuel de la redevance	Révision indice de référence des loyers
WITTENHEIM Marcel PAGNOL	Mme Céline METZ	Professeur au collège PAGNOL	F5-110m ² (logement n°3)	9/11/2010	31/08/2010	1/09/2010	650€	indice de base de départ : 118,26 (2 ^{ème} trimestre 2010)
	Mme Audrey PATINGRE	Professeur au collège PAGNOL	F5-110m ² (logement n°4)	9/11/2010	31/08/2010	1/08/2010	650€	indice de base de départ : 118,26 (2 ^{ème} trimestre 2010)